

# de l' AISNE

N°33 de MARS 2008

**L'enseignant**  
Revue trimestrielle  
Directeur de publication :  
Jean-Pierre LANÇON  
CPPAP n° 0612 S 06065  
Imprimé par nos soins  
I.S.S.N. 0 125 4569  
Déposé le  
25/03/2008

Section départementale de l'Aisne  
1 rue Fernand Thuillart

02000 LAON CEDEX

Tel : 03.23.23.39.24

Fax : 03.23.23.15.43

Mél. : 02@se-uns-a.org

Dispensé de timbrage

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

## EDITORIAL

### Pas de carotte,... mais le bâton, ça oui !

**Quand les relations entre profs et élèves sont réglées par la violence et le procès, quand la commission Pochard propose que la performance soit prise en compte dans la rémunération des enseignants, quand le paritarisme est menacé... alors c'est l'école même qui est en cause.**

Nul n'a pu ignorer « l'affaire de la gifle de Berlaimont ». Tout le monde a pu constater que l'élève insulteur s'en est tiré avec quelques heures de permanence, tandis que le prof gifleur écope d'une garde à vue et d'une comparution en correctionnelle. La question, ici, n'est plus de savoir qui a tort et qui a raison...

#### D'où vient ce décalage ?

De certains parents qui prennent systématiquement parti pour leur rejeton ?

Ou de la société, quand chaque soir à la télévision on explique que le prof est un pauvre type qui s'échine pour 2000 euros par mois, alors qu'on peut en gagner 500 fois plus en étant dealer ou trader ?

D'un site internet, désormais célèbre et heureusement bâillonné, qui s'était mis en tête de faire noter les profs par les élèves ? Du gouvernement ?

♦ Qui conditionne désormais toute augmentation de salaire à des heures supplémentaires ? (C'est vrai que les ensei-

gnants ont beaucoup trop de loisirs, ils peuvent bien faire ça !)

♦ Qui décide sans consultation préalable des changements de programmes, des changements de rythmes scolaires, des moyens de remédier aux difficultés des élèves ?

♦ Qui considère que le paritarisme est inutile et qui conditionne la communication des documents préparatoires à de basses considérations politiques ?











C'est tout ça à la fois !

L'avenir de l'école passe par une reconnaissance du métier de l'enseignant et ce n'est pas la remise en cause de nos statuts, annoncée par le « livre vert » qui permettra de le faire. Il semble qu'on nous promette bien des surprises encore...

**Alors, réagissons !  
Soyons solidaires !**



## SOMMAIRE

-  1 Editorial
-  2 Calendrier des mutations  
 Vos correspondants locaux
-  3 Stages du mois de mai
-  4 Stages CAPASH 2008-  
2009 + déclaration CAPD  
 Le coin des TICE
-  5 Vos prochaines réunions  
 d'infos syndicales
-  6 Modèles de lettres RISTT
-  7 Premier Degré
-  8 Second Degré
-  9 EPS - Retraités
-  10 Billet d'humeur

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MUTATIONS

### Premier degré : résultats permutations informatisées => 25 mars

- ◆ Mouvement 1ère phase : ouverture du serveur du jeudi 20 mars au lundi 31 mars 2008
- ◆ Accusés Réception : 2 avril => à retourner pour le 4 avril
- ◆ CAPD préparatoire au premier mouvement : jeudi 24 avril
- ◆ CAPD premier mouvement : lundi 19 mai (publication sur internet le lendemain)
- ◆ Mise en ligne des postes pour la 2ème phase : Vendredi 6 juin => saisie des vœux
- ◆ CAPD 2ème et 3ème phase : Jeudi 26 ou Vendredi 27 juin

### Second degré :

- ◆ PEGC : CAPA le 26 mars 2008
- ◆ Ouverture du serveur mutations intra-académiques : vendredi 28 mars
- ◆ Fermeture du serveur mutations-intra-académiques + limite des dépôts de demandes papier pour poste spécifique + limite de dépôt des dossiers médicaux : vendredi 11 avril 12 heures (**Attention ! => pendant les vacances**)
- ◆ Relevé sur la boîte aux lettres de l'établissement des accusés de réception transmis par le rectorat : 14 avril
- ◆ Date limite de retour des accusés de réception au rectorat : 25 avril
- ◆ Sur SIAM, affichage barèmes retenus avant groupe de travail : Du 16 mai au 23 mai
- ◆ Groupe de travail dossiers médicaux + Groupe de travail barèmes : 26 mai
- ◆ CAPA intra : 18 et 19 juin
- ◆ Dépôt des demandes de révisions d'affectation : Avant le 24 juin
- ◆ Groupe de travail révisions d'affectations : 30 juin
- ◆ Affectation des TZR : 3 juillet

**N'hésitez pas à nous contacter pour être conseillés**

## PREMIER DEGRÉ : VOS CORRESPONDANTS LOCAUX

Bohain	Marie-Paule JOINT	Ecole Les Torrents - Bohain	0675605292
Château-Thierry	Monique VANNIER	Ecole de Brasles	0323832320
Chauny et Tergnier	Nathalie HANQUART	Ecole de le Chaussée - Chauny	0323399162
Guisse	Christophe BASSIGNY	Ecole du Centre - Guise	0323972670
Hirson	Catherine HUBIERE Claude TREVIN Dominique GODBILLE	Ecole Jean Jaurès - Hirson Ecole Charles Clément - Hirson SEGPA - CLG Vervins	0323585421 0323583240 0323580948
Laon	Murielle BAILLY - MARAT Eric PONSART	Ecole de Pinon	0612222110 0323793419
Saint-Quentin 1	Jérôme VASSAUX Corinne FARLET Céline SENÉ	Ecole Joliot Curie - Gauchy Ecole Mat d'Isle - St Quentin Ecole Girondins - St Quentin	0323673622 0665096316 0323070249
Saint-Quentin 2	Dominique VARRIER Daniel ACCART	Ecole de Vermand Ecole d'Homblières	0323665626 0323087438
Soissons	Véronique ANCIEN	Ecole Mat de Bucy le Long	0323728691

**N'hésitez pas à les contacter !**

**STAGES DE FORMATION CONTINUE (MOIS DE MAI)**

<b>STAGE COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES</b>		<b>STAGE CULTURE SCIENTIFIQUE ET MATHEMATIQUE</b>			
ANDRIEUX	JOCELYNE	BERTHIER	VALERIE	LEGRAND	EMELINE
BISTEUR	ELISE	BLONDIN	FLORENCE	LEJEUNE	LAURENCE
BLONDELLE	NADYA	BOULARD	ESTELLE	LESUR	ISABELLE
BRIOUX	LAURENCE	BOUTROY	SYLVIE	MALARDE	PHILIPPE
BRISON	LAURENT	BRAULT	EMMANUEL	MARTIN	MYRIAM
CABAK	SOPHIE	BRONCHAIN	SYLVIE	MILON	GEOFFREY
CAMUS	DOMINIQUE	BRUNEL	CHRISTINE	PAGE	EMMANUELLE
CLEMENT	ANNE LISE	DE MASSIN	EVELYNE	PAGES	ISABELLE
DEMAREZ	ISABELLE	DE PAEPE	ROMUALD	PREVOT	MYRIAM
DOS SANTOS	FRANCOISE	DEMAYE	YANN	PROST	VIRGINIE
FAGLIN	CHRISTOPHE	DUSSENNE	VALERIE	RUTIGLIANO	PHILIPPE
FOURCEAUX GARNESON	BENEDICTE	FOURNIER	ANNIE	TERRADE	CAROLINE
FOURNIER	MARIE JOSE	HOUDE	FLORENT	liste complémentaire	
GRENECHE	SABINE	LAROSE	VALERIE	BLERIOT	SAMUEL
JOLIAT	FABIEN	LE GROS	CYRILLE	PRUVOST	STEPHANE
KREZAC	CHRISTELLE				
LACOURT	AUDE				
LANGLOIS	MARIE LINE				
LEAL RIBEIRO	DELPHINE				
LEFEVRE	CATHERINE				
MASSIAS	BETTY				
PIERSON	ELISE				
PORTA DUQUENNOY	DELPHINE				
SELLIER	CHRISTELLE				
SENARD	ANNE				
VACHER	MARIE LISE				
VELATI	PAULE				
liste complémentaire					
HEL	EMMANUELLE				

<b>STAGE CONSCIENCE D'APPRENDRE</b>	
BECHIRI	JOCELYNE
CHAMBLAY	MARIE LAURENCE
CHOQUENET	ANNIE
CORDIVAL	PASCALE
COUTEAU ABDELLI-CHE	NATHALIE
DUPET	FREDERIQUE
LAMICHE	CLOTHILDE
LOMBART	CELINE
MALCOSTE	AUORE
MARTIN	JEZABEL
MONDON	SYLVIE
MOREAU	MONIQUE
PIERROT	MARIE NOELLE
SORANO	SANDRINE
TELLIER	DORIANE
THEROUANNE	ISABELLE
	liste complémentaire
CRAPEZ	PATRICK
LOPPIN	DALIANE

<b>STAGE ENSEIGNER LA LECTURE C3</b>	
ARMAND	SOPHIE
BERNARD	CECILE
BERNARD	BRUNO
BERTON	DELPHINE
BIREMON	CATHERINE
BREYTON	MARJOLAINE
CHEVREUX	VALERIE
COUTANT DESFORGES	DOMINIQUE
DAUSSY	EMERIC
DEMARCO	LAURENT
ESCOFFIER	GERALDINE
FRETIGNY	VIRGINIE
GRANDHOMME	SOPHIE
HANON	SANDRINE
JANKOWSKI	JULIETTE
KIMMERLING	SYLVIE
LAJEUNESSE	DELPHINE
LEFEVRE	LUCIEN
LEMIRE	PEGGY
LEPAN	NICOLAS
LEQUEUX	ANNE CHARLOTTE
MIMOUN	SONIA
MORTREUX	FLORIAN
ROZE	ALICE
VALENSI	SARAH
VAROTEAUX	STEPHANE
	Liste complémentaire
CAUET	JACQUES
POUYET	MARC

Candidats retenus	Option	Centre
COLLINET Monique	D	Laon
DECUIGNIERE Julien	D	Laon
DESPAS Laurence	D	Laon
JEZEQUEL Emilie	D	Laon
LABARRE Frédéric	D	Laon
LANZILLO Stéphanie	D	Laon
MIGNOLET Catherine	D	Laon
MONNIN Fabrice	D	Laon
SALIES Isabelle	D	Laon
TELLIER François	D	Laon
TERRAILLON Emilie	D	Laon
TRIARD Sébastien	B	Suresnes
WILLIATE Elodie	D	Laon

### Déclaration Préalable CAPD du 18 mars 2008

Une nouvelle fois, le SE-UNSA, tout en étant conscient des efforts faits par les différents services de l'Inspection Académique, ne peut que constater que les documents préparatoires lui sont communiqués tardivement, ce qui ne permet pas aux commissaires paritaires de travailler dans de bonnes conditions.

Le SE-UNSA souhaite que le plus grand nombre possible de candidats au stage CAPA-SH puissent partir afin que les postes spécialisés puissent être pourvus par des enseignants qualifiés.

Le peu de candidats au stage option D prouve une fois de plus que les conditions d'exercice en CLIS rebutent de plus en plus de collègues.

Le SE-UNSA s'interroge sur la mise en place précipitée d'un stage de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2. En effet, dans la majorité des circonscriptions, le RASED et plus particulièrement les maîtres E (dominante pédagogique) ont été sommés de ne pas intervenir sur le cycle 3. Où est la cohérence ?

Doit-on en conclure que la décision était préméditée en vue de satisfaire un ministre qui, par les temps qui courent, a besoin de redorer son blason ?

Maintes fois, il nous a été demandé de ne pas stigmatiser les élèves en difficultés. A t-on mesuré l'impact psychologique de ces stages sur les enfants ? Mériteront-ils une semaine de vacances en retour ?

Le SE-UNSA a été alerté par des collègues de ZEP d'un changement concernant le calcul de leur indemnité. Ce changement intervient en cours d'année scolaire et les collègues n'ont pas été informés auparavant. La note a été publiée sur IProf le 29 février 2008 pour une mise en place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Le SE-UNSA demande que ce changement n'intervienne qu'à la rentrée 2008 ce qui permettra aux collègues concernés de postuler sur ces postes en toute connaissance de cause.

Le SE-UNSA souhaite avoir une liste exhaustive des écoles situées en RRS et en RAR où les maîtres peuvent toucher l'indemnité ZEP.

Les collègues, et notamment les ZIL, nous interpellent de plus en plus souvent sur le calcul de leurs indemnités qui n'est plus conforme au coût du carburant. D'autre part, ils souhaiteraient recevoir un compte détaillé de ces indemnités car le décalage qui existe entre le moment où ils effectuent leurs remplacements et le moment où ils reçoivent le bulletin de salaire ne permet pas de contrôle.

En ce qui concerne le mouvement intra-départemental, le SE-UNSA espère que le calendrier prévisionnel pourra être respecté ce qui permettrait aux collègues de prendre contact dans les écoles avant la fin de l'année scolaire.

### LE COIN DES TICE

#### Quelques sites pour le primaire et les jeunes collégiens:

◆ Moteurs de recherches pour les jeunes internautes :

<http://www.babygo.fr/>

L'annuaire des petits et des plus grands :

<http://www.kidadoweb.com/>

<http://www.sitespourenfants.com/>

Portail pour les moins de 12 ans :

<http://www.lespagesjuniors.com/>

◆ On parle, sur ces sites, avec franchise, des dangers du Web :

<http://www.decodeleweb.com/>

<http://www.internetsanscrainte.fr/>

◆ Un site de conseils utiles pour les parents :

<http://www.protegetonordi.com/>

◆ Créé par l'organisme canadien « Réseau Education Média » :

[http://www.education-medias.ca/francais/projets\\_speciaux/jeux/alex\\_alex/cyberaventures.html](http://www.education-medias.ca/francais/projets_speciaux/jeux/alex_alex/cyberaventures.html)

Ces liens nous ont été aimablement communiqués par  
Christophe PARMENTIER - MATICE 02  
(Mission Académique TICE pour l'Aisne)



**Assister à une réunion d'information syndicale sur le temps de travail est un droit : prenons le !**

Rappel des textes :

- ◆ Les personnels enseignants des écoles maternelles et élémentaires peuvent bénéficier de deux demi-journées de réunion d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT) par année scolaire. à II.B) *Art 5 de la note de service 85-043 et Art 1 de l'arrêté du 16 janvier 1985*
- ◆ Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré (SEGPA, UPI...), ainsi que les formateurs ou professeurs d'IUFM, sont soumis aux mêmes règles que les collègues du 2<sup>nd</sup> degré. à *Art 2 et 3 de l'arrêté du 16 janvier 1985*
- ◆ La participation aux réunions d'information syndicale sur le temps de travail n'entraîne aucune perte de salaire (*II. b de la circulaire du 18/11/1982*)

CHÂTEAU-THIERRY	26 Avril 2008 à 9h	Maison des Syndicats
SAINT-QUENTIN	3 Mai 2008 à 9h	Salle Mairie Annexe St-Martin
SOISSONS	10 Mai 2008 à 9h	Ecole de Bucy le Long
LAON	17 Mai 2008 à 9h	Salle MGEN
HIRSON	17 Mai 2008 à 9h	Salle du Haubert
CHAUNY	24 Mai 2008 à 9h	Salle Bettine Terninck
GUISE	24 Mai 2008 à 9h	Ecole du Centre

Modèle de demande d'autorisation d'absence à télécharger sur notre site internet à cette adresse :

<http://sections.se-unesa.org/02/spip.php?article188>

Ou à recopier selon le modèle page 6

**L'actualité se précipite !**

**Pour être au courant en temps réel, pour réagir en temps utile, consultez régulièrement notre site.**

**<http://sections.se-unesa.org/02>**

**Pensez à nous envoyer votre adresse mail pour recevoir la lettre flash**

**LETTRE AUX PARENTS**

ÉCOLE, ÉTABLISSEMENT :

*Madame, Monsieur,*

travail.

*Les enseignants ont droit à une information syndicale sur le temps de*

*Ce droit est reconnu à tous les salariés dans leur entreprise.*

*Elle se déroulera le .....*

*Le maître (le professeur) de votre enfant sera donc absent ce jour là*

*de ..... h ..... à .....h.....*

*Merci de votre confiance et de votre compréhension.*

A..... le .....

Signature

Cachet de l'école ou de l'établissement

Nom(s) Prénom(s)

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

S/C de M. Mme l'I.E.N.

de .....

J'ai (nous avons) l'honneur de vous informer qu'en application des dispositions relatives à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, je participerai (nous participerons) à la réunion d'information syndicale organisée par la section départementale du **SYNDICAT DES ENSEIGNANTS (SE-UNSA)**.

le .....

à .....

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, mes (nos) respectueuses salutations.

A..... le .....

Signature(s)

### Vieux avant d'être nés !

Dans sa « révolution culturelle » de 36 pages, Xavier Darcos présente des programmes « recentrés sur l'essentiel » qui marquent le retour « d'une ambition retrouvée » et sont censés « diminuer par trois le taux d'élèves en difficulté ». Qu'en est-il véritablement ?

La « révolution annoncée » n'augure ici rien de bon en matière de lutte

contre l'échec scolaire. Contrairement à ce qui est affiché, ces programmes alourdissent les précédents. Ils rejettent la transversalité pour privilégier l'empilement de couches simples de fondamentaux. Le ministère a élaboré ce document en petit comité. Il ne s'est visiblement interrogé ni sur les causes des difficultés des élèves, ni sur la nature des processus d'apprentissage. Pour les concepteurs du projet, l'éducation relève d'une mécanique

basée sur l'imprégnation, l'imitation et l'exécution ; l'élève n'est jamais acteur de ses apprentissages.

**Telle n'est pas, loin s'en faut, la conception du SE-UNSA qui appelle les enseignants, dans l'intérêt des élèves, à s'emparer de la demi-journée banalisée qui leur sera accordée pour faire remonter toutes leurs critiques.**

**Le lien direct pour consulter les programmes est sur notre site :**

**<http://sections.se-unsa.org/02/spip.php?article152>**

### STAGES DE REMISE À NIVEAU CM

#### La position claire du SE-UNSA :

Doutes sérieux quant à la pertinence de ces stages !

- ◆ Aucun impact réel sur la lutte contre l'échec scolaire
- ◆ Négation du besoin de repos des élèves sur ces périodes de vacances
- ◆ Stigmatisation des élèves en difficultés.
- ◆ Externalisation, hors du temps scolaire, du traitement de la difficulté scolaire. Et les RASED ?
- ◆ Injonction à insérer ce dispositif dans le cadre du projet d'école alors que ce n'est pas une initiative d'équipe et que rien ne garantit sa mise en place réelle, partout.

Pour autant, si des collègues veulent assurer ces heures, il en va de leur responsabilité individuelle, nous n'avons pas à émettre de jugement sur ce choix.

**Il est hors de question pour nous d'accepter que les autres écopent de travail supplémentaire puisqu'ils n'en tireront aucune contrepartie financière !**

**Des précisions et nos consignes précises sur notre site.**

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés et à nous communiquer les circulaires de vos IEN.**

### SUPPRESSION DU SAMEDI MATIN

Prise sur un coup de tête, sans concertation préalable, démagogique, cette décision a entraîné de nombreuses heures de discussions.

**Tout au long de celles-ci, le SE-UNSA a eu la volonté de faire respecter l'ensemble des enseignants, en évitant un dispositif prescriptif (avec les exigences autoritaires qui en auraient découlé) sur l'utilisation des 108h.**

- ◆ 24 heures de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents, intégrant l'élaboration et le suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- ◆ 18 heures d'animation pédagogique et de formation ;
- ◆ 6 heures de conseil d'école obligatoire ;
- ◆ 60 heures consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant, ou à des interventions en petits groupes, par exemple en maternelle. Dans le cas où ces actions ne mobiliseraient pas tout ce temps pour un enseignant ou tous les maîtres de l'école, les heures disponibles seront consacrées à renforcer le temps de formation hors de la présence des élèves.

A l'école maternelle, ce dispositif, comme les autres dispositifs de la prévention de la difficulté scolaire, est centré sur la première des priorités de cette école : la maîtrise orale de la langue française. Les enseignants d'école maternelle peuvent être amenés à intervenir auprès d'élèves du cycle des apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire.

L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier.

Ces éléments serviront de base pour la rédaction des textes réglementaires.

### PAMPHLET COURAGEUSEMENT ANONYME CONTRE LA MATERNELLE

Un livre sous forme de pamphlet au titre provocateur, "Il faut fermer les écoles maternelles", brocarde en termes virulents la maternelle. Courageusement écrit sous un pseudonyme - Julien Dazay - par un ancien instituteur, actuellement inspecteur de l'Education nationale, l'ouvrage vilipende

une école maternelle qui "entretient voire produit l'échec", "ressemble de plus en plus à une simple garderie" et où des "fonctionnaires de niveau Bac+ 5" sont "payés par l'Education nationale" pour "dispenser un enseignement pendant 35 minutes sur 3 heures. Le style

pamphlétaire de l'ouvrage montre à l'évidence que le but n'est pas d'analyser puis de proposer des pistes d'amélioration mais bien de descendre en flèche une structure que bien des pays nous envient et de jeter le discrédit sur les enseignants qui s'y investissent. **Pitoyable et inutile ouvrage...**

## DHG LYCEES ET COLLEGES : LA CASSE CONTINUE !

> LES EFFETS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE se font durement sentir sur les dotations en heures des collèges et des lycées.

### Dans les collèges de l'Aisne

Les effectifs évoluent négativement avec 32 élèves de moins. Cette évolution se traduit par la suppression de 11 Equivalents Temps Plein, soit 1 poste pour environ 3 élèves !!!

Ceci est d'autant plus inadmissible que l'administration convertit 288 heures postes en heures supplémentaires, ce qui aboutit à la suppression de 16 postes pour nous permettre de « travailler plus pour gagner plus ».

**Bilan : 32 élèves en moins, 27 postes en moins.**



### Dans les lycées de l'académie,

Pour une baisse d'effectifs annoncée de 1553 élèves, 156 postes sont supprimés (1 pour 10 élèves !). Et là encore, l'équivalent de 36 postes est transformé en HSA.

Les lycées professionnels ont attrapé le pompon : 90 postes supprimés pour 586 élèves en moins, soit 1 poste supprimé pour 6,5 élèves en moins. Une fois de plus, ce sont 25 postes qui sont transformés en HSA.

**Bilan : plus de 300 postes supprimés.**



De nombreux établissements ont réagi quand ils ont découvert ces DGH lourdes de conséquences sur les conditions de travail l'an prochain, d'autant plus que la vie scolaire et les emplois administratifs ne sont pas épargnés, (20 postes supprimés dans l'académie).

Des actions locales ont eu lieu. Des motions ont été adoptées lors des CA.

Des demandes d'audiences ont été faites auprès de l'Inspecteur d'Académie et du Recteur.

Le SE-UNSA soutiendra toute initiative dans ce sens !

A suivre...

## LANGUES VIVANTES AU BREVET : AGIR CONTRE L'INACCEPTABLE

Le SE-UNSA dénonce depuis plus d'un an la validation obligatoire du niveau A2 en LV1 ou LV2 pour l'obtention du brevet dès la session 2008. Il dénonce régulièrement les bricolages, consignes et contre-consignes, l'absence de formation des collègues, l'absence d'outils d'évaluation et en-

core plus grave, l'inadaptation du nouveau mode d'évaluation à des élèves de troisième qui n'ont pas bénéficié d'un enseignement rénové. Devant l'entêtement du ministère, il unit ses forces avec celles de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes et des principaux syndicats du second degré

pour faire pression et obtenir le report de cette évaluation à la session 2010 (première année d'entrée en application des nouveaux programmes en 3<sup>ème</sup>).

**Une pétition commune est à signer sur notre site [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org).**

## RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

### Le groupe de suivi national prépare la rentrée 2009

Six réunions pour établir les grandes lignes de la rénovation de la voie professionnelle, c'est le programme de travail du SE-UNSA et des autres organisations signataires du protocole de discussion d'ici la fin du mois d'avril.

Tous les sujets sont abordés :

- ◆ parcours de formation du niveau V au niveau III,
- ◆ nouvelle seconde professionnelle,
- ◆ accompagnement et aide indivi-

- ◆ dualisée,
- ◆ souplesse des parcours,
- ◆ importance des périodes de formation en entreprise,
- ◆ conditions de travail des enseignants,
- ◆ recrutement et formation des PLP.

Un document de synthèse établi par le ministère sera soumis à la signature des organisations participantes. **Il sera temps alors de juger si le ministère a entendu nos revendications :**

- ◆ assurer la réussite de tous les élèves par le maintien de parcours de durée variable,
- ◆ garantir l'acquisition possible d'un diplôme de niveau V au cours de la formation,
- ◆ attribuer aux établissements des dotations horaires suffisantes pour permettre un accompagnement éducatif adapté à chaque élève.

**Le SE-UNSA défend les intérêts des élèves et des enseignants.**



Lors du Conseil des Ministres du 5 mars 2008, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'État chargé des sports ont présenté un plan commun « pour le développement de la pratique des activités physiques et sportives chez les jeunes d'âge scolaire ».

Les mesures financières qui doivent améliorer l'état et la disponibilité des équipements sportifs sont les bienvenues. D'autres sont plus discutables. On annonce qu'à l'école primaire, l'horaire d'éducation physique et sportive sera porté, dès la rentrée 2008, de 3 heures à 4 heures par semaine au moment où la semaine scolaire

est amputée de deux heures ! **Pas très réaliste !**

Pour le collège, la valorisation de l'EPS passe, semble-t-il, par l'augmentation du coefficient de l'EPS au brevet. **On reste pantois devant cette annonce non concertée qui ne résoudra en rien les problèmes liés à l'absence d'installations et aux horaires trop étriés !** Mais, rassurons-nous, l'élite n'est pas oubliée : un effort particulier sera consenti en faveur des jeunes sportifs de haut niveau. « Le nombre des sections sportives scolaires sera augmenté avec l'objectif d'un doublement en trois ans.

La scolarité des sportifs de haut niveau sera améliorée pour mieux concilier réussite sportive et scolaire ».

On retrouve aussi dans ce plan le développement des activités physiques et sportives dans le cadre de l'accompagnement éducatif et l'implication croissante d'« éducateurs sportifs associatifs ». **Nos ministres persistent donc à confondre EPS et pratique sportive.** Il est vrai qu'une éducation physique et sportive de qualité nécessite une haute professionnalité et que ceci a un coût... Pas vraiment dans l'air du temps !

## RETRAITES

### LE 6 MARS : Un seul mot d'ordre : Augmentation immédiate des retraites

**L'UNSA-Retraité et la FGR/FP ont participé, avec l'ensemble des organisations syndicales françaises de retraités (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC), à une manifestation pour défendre le pouvoir d'achat des retraités.**

Une augmentation immédiate des retraites résumait, sur la banderole de tête, la

revendication commune.

Elle fut défendue avec énergie et à l'unanimité par chacun des représentants des sept organisations devant M. Aubry, Conseiller aux affaires sociales du Premier Ministre, assisté de son adjoint aux aspects financiers !

Notre argumentation a été entendue, peut-être comprise, mais aucune annonce positive ne fut faite. La délégation a insisté pour recevoir très rapidement une réponse totalement différente de celle qui nous fut faite en octobre.

Dans la soirée de cette journée et probablement devant l'ampleur des 80 manifestations unitaires, Xavier Bertrand puis François Fillon se sont engagés conjointement à « garantir le pouvoir d'achat des retraités », M. Bertrand promettant une augmentation dès que serait connue l'inflation du mois de mars.

Notre détermination est grande. L'UNSA-Retraité et la FGR/FP veilleront à la bonne exécution de cet engagement.

Jean-Pierre LANÇON

### Institutrices et Instituteurs retraités : ceci vous concerne !

Le SE-UNSA lance une campagne pour obtenir l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des Professeurs des écoles. En effet, celle-ci aurait dû intervenir avec la fin de l'intégration des instituteurs actifs dans le corps des PE qui devait s'achever en 2007.

L'action du SE-UNSA vise à obliger l'État à respecter sa signature de 1998, en adressant des courriers au Président de la République.

**Vous êtes partis à la retraite en étant institutrices ou instituteurs, vous êtes concernés !**

Demandez-la lettre à la Section du SE-UNSA au 03 23 23 39 24 ou téléchargez-la sur le site départemental Rubrique « Retraites » : <http://sections.se-uns.org/02/>

### Réforme des retraites

Dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites prévue en 2008, un plan d'action en 12 mesures a été remis au gouvernement par la CNAMTS\* pour consolider le système de retraite par répartition.

Ce rapport suggère notamment de valoriser les droits acquis pour la retraite sur un indice plus favorable que celui des prix au moment de la liquidation de la pension qui garantirait de nouveau 50% du régime de base.

Il propose en outre de mieux valoriser les congés de maternité, stages de formation ou périodes de chômage...

Il mentionne également certaines ressources supplémentaires telles que des cotisations sur les niches sociales, et ce sont à ce titre 41 milliards d'euros qui échappent aux cotisations.

Une raison de plus de refuser l'allongement de la durée du travail. Le financement est largement réalisable sans cela. Il suffit d'avoir la volonté de prendre l'argent là où il est.

**Que 2008 ne soit pas un nouveau 2003. Avec le SE-UNSA, mobilisons-nous.**

CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés



Téléphone : 03 23 23 39 24  
 Télécopie : 03.23.23.15.43  
 Messagerie : 02@se-unsas.org

**RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB !**

Départemental : <http://sections.se-unsas.org/02>  
 Académique : <http://sections.se-unsas.org/amiens/>  
 National : <http://www.se-unsas.org/>

**S'OPPOSER**  
*et proposer*

**LETTRES FLASH EN LIGNE !**

Si vous ne recevez pas encore notre lettre en ligne et que vous êtes intéressés par l'actualité syndicale, envoyez votre adresse mail à la section !

Nous vous tiendrons au courant des évolutions de nos actions et de l'avancée de nos revendications, ainsi que des divers projets, commissions de réflexion, décrets... du ministère environ tous les 15 jours à 3 semaines.

Vous recevrez un ensemble de liens vers notre site internet.



**BILLET D'HUMEUR**

**Jeux olympiques de Pékin...**

**L'esprit des J.O ?**

Médaille d'or pour les droits humains ou médailles d'or pour les atteintes aux droits de l'homme?

Bon nombre d'organisations internationales s'interrogent sur les régressions en matière du respect des droits humains à l'approche des Jeux olympiques de Pékin 2008

Personnellement, je ne peux m'empêcher de penser et de militer pour le boycott de ces J.O 2008

Où sont passés les principes de base des Jeux olympiques? Où sont les engagements des autorités chinoises à l'approche de ces jeux?

Recours permanents et accrus à la peine de mort, à des formes abusives des détentions adminis-



tratives, incarcérations, tortures, harcèlement continu, détentions des défenseurs des droits

humains, répression des journalistes et des médias, y compris internet complètement verrouillé...ce pays n'est pas fréquentable!

2790 condamnés à mort en 2006, 1010 exécutés...Un juriste chinois estime le nombre d'exécutions à environ 8000 par an...

Injection létale ou balle dans la nuque?

Fraude fiscale, contrebande, proxénétisme font partie également des causes de peine de mort!

Inacceptable, inadmissible, non je ne veux pas de ce type de jeux!

Michel BOULOGNE